



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Solidarite, sante et protection sociale : personnel

Question écrite n° 7650

Texte de la question

M Francois Leotard attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur le statut des directeurs d'etablissements sociaux et medico-sociaux publics. Il souhaiterait connaitre les intentions du Gouvernement en la matiere, et notamment s'il compte associer les organisations syndicales et professionnelles a la definition de ce statut.

Texte de la réponse

Reponse. - La reforme du statut des directeurs des etablissements sociaux et medico-sociaux publics retient toute l'attention du ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale qui lui accorde un caractere prioritaire ; il importe en effet que les profondes mutations que connait le secteur social depuis quelques annees soient accompagnees d'une adaptation de la fonction de direction aux nouvelles prerogatives qui lui sont attachees. Les organisations syndicales seront consultees sur ce projet de statut des que sera terminee la phase de consultation interministerielle aujourd'hui en cours.

Données clés

Auteur : [M. L. otard Fran ois](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7650

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du govern

Ministère attributaire : solidarite, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 1989, page 21